



Amenagement interieur d'une grange

Par jomrod

Bonjour, en face de chez moi le propriétaire d'une grange située sur un terrain agricole classé ppri a pris l'initiative d'installer des sanitaires , douche et coin cuisine a l'intérieur de celle ci pour permettre a des caravanes des gens du voyage de s'y installer . en a t'il le droit et quels sont les recours pour lui faire démonter tout ce qu'il a installé et remettre la grange dans son état d'origine . cordialement

Par ESP

Bienvenue

L'installation des gens du voyage est soumise à une réglementation spécifique (2000-614 du 5 juillet 2000).

L'aménagement d'une aire d'accueil ou d'une aire de grand passage est un projet qui doit être expressément autorisé (soumis à permis d'aménager) et doit respecter les règles d'urbanisme et de sécurité, notamment celles du PPRI.

L'aménagement d'une grange en blocs sanitaires pour un usage privé ou non déclaré est, dans ce contexte, un contournement des règles d'urbanisme et d'accueil.

Mais outre ces quelques lignes, c'est en mairie qu'il faut vous rendre pour tout renseignement et pour signaler ces faits.

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'installation de caravanes nécessite une autorisation d'urbanisme spécifique.
Renseignez vous à la mairie.